

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 09895 Numéro SIREN : 833 036 965 Nom ou dénomination : A1 ARCHITECTURE

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2020 sous le numéro de dépôt 3763

Greffes du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 26/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/3763

Déposant :

Nom/dénomination : A1 ARCHITECTURE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 833 036 965

N° gestion : 2017 B 09895



3763



GREFFE

26 FEV. 2020

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

A1 ARCHITECTURE

9 RUE MYRTILLE BEER

93400 SAINT-OUEN

LIASSE FISCALE 31/12/2018 IS / RS

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Bon pour copie certifiée
conforme à l'original

FICOREX



Désignation de l'entreprise <u>A1 ARCHITECTURE</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>9 RUE MYRTILLE BEER 93400 SAINT-OUEN</u>																									
SIRET		<table border="1"><tr><td>8</td><td>3</td><td>3</td><td>0</td><td>3</td><td>6</td><td>9</td><td>6</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>4</td></tr></table>										8	3	3	0	3	6	9	6	5	0	0	0	1	4
8	3	3	0	3	6	9	6	5	0	0	0	1	4												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1</u>		<u>5</u>		Durée de l'exercice précédent *		<u> </u>		<u> </u>															
										Exercice N clos le															
										<u>31/12/2018</u>															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																			
		Autres *		014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028	41 752	030	11 795				29 956															
	Immobilisations financières * (1)		040		042																				
	Total I (5)		044	41 752	048	11 795				29 956															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																			
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																			
		Autres * (3)		072	2 780	074				2 780															
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	312	086					312															
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
Total II		096	3 092	098					3 092																
Total général (I + II)				110	44 843	112	11 795			33 048															
PASSIF										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					26															
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126																				
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131																				
	Report à nouveau				134																				
	Résultat de l'exercice				136					3 628															
	Provisions réglementées				140																				
	Total I				142					3 654															
Provisions pour risques et charges				Total II	154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				7 062																
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	42			22 332																
	Produits constatés d'avance				174																				
Total III				176				29 394																	
Total général (I + II + III)				180				33 048																	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	41 752																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A1 ARCHITECTURE		Néant ☐ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le 13/11/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		211		
		Services *		217		218	170 000	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	21 600		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	191 600	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	128 591		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	217	244	3 020
	Rémunérations du personnel *				250	31 200		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	12 725		
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *				254	11 795		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	187 332	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	4 268		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300		
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306	640	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	3 628		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 628	314		
Régime d'exploitation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	640			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cvs d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Détachements	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990			
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art 44 sexdecies)				992			
	Droit divers							
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	352	4 268	
					Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat *						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	370	4 268	
					Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SE



Signature

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

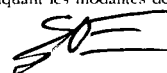
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	41 752	474		476	41 752				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492	41 752	494		496	41 752				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	11 795	564		566	11 795		
TOTAL		570		572	11 795	574		576	11 795		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592	594	596	598
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	593	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591					
TOTAL		596	597	598	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



SAGE Experts-comptables Janvier 2019




A1 ARCHITECTURE

9 RUE MYRTILLE BEER

93400 SAINT-OUEN

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

*Bis pour copie att/ce
ensemble à P. Agnès*

FICOREX



Signature

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 15 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 33 047,80 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 628,10 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/10/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

FICOREX

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

3F

FICOREX



Handwritten signature

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

FICOREX

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 41 752 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		41 752		41 752
Immobilisations financières				
TOTAL		41 752		41 752

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 11 795 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		11 795		11 795
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		11 795		11 795

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.bureau & informatique	18 471	6 118	12 353	3 ans
Mobilier	23 281	5 678	17 603	de 3 à 5 ans
TOTAL	41 752	11 795	29 956	

3.2 - Etat des créances = 2 780 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	2 780	2 780	
TOTAL	2 780	2 780	



FICOREX

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 26 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	0		
Titres émis ou variation du nominal	26	1,00	26
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	26	1,00	26

4.2 - Etat des dettes = 29 394 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	42	42		
Fournisseurs	7 062	7 062		
Dettes fiscales & sociales	22 290	22 290		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	29 394	29 394		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 3 546 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 763
Dettes fiscales & sociales	783
Autres dettes	
TOTAL	3 546

SE

FICOREX



Handwritten signature in blue ink.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 170 000 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	170 000	100,00 %
TOTAL	170 000	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 640 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	4 268		4 268
Résultat financier			
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	4 268	640	3 628

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SF

FICOREX

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



FICOREX

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 3 546 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 763
Fourn factures non parvenues.(408100)	2 763
Dettes fiscales et sociales :	783
Org.soc. autres charges a payer(438600)	384
Taxe apprentissage à payer(448601)	212
Actalians taxe fpc(448602)	187
TOTAL	3 546



FICOREX

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2018 15 mois	30/09/2017 mois	30/09/2017 mois	30/09/2017 mois	30/09/2017 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	26				
b) Nombre d'actions émises	26				
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	170 000				
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	16 063				
c) Impôt sur les bénéfices	640				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	15 423				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	3 628				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	593				
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	140				
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	31 200				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	12 725				

Observations complémentaires

SK

FICOREX



COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet FICOREX, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A1 ARCHITECTURE,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2018 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	33 048
Chiffre d'affaires hors taxes	170 000
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	3 628

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour FICOREX
Fait à PARIS le 24/10/2019

FICOREX



- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

FICOREX

SE



Signature

**A1 ARCHITECTURE
SASU AU CAPITAL DE 26 €
9, RUE MYRTILLE BEER
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
RCS BOBIGNY 833 036 965**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 3 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le trois juin à quatorze heures, l' actionnaire Unique de la Société A1 ARCHITECTURE, société à actions simplifiées, au capital de 26 €, immatriculée au registre du commerce de Bobigny sous le numéro RCS BOBIGNY 833 036 965, s'est rendu au siège social sis au 9, Rue Myrtille Beer 93400 Saint Ouen Sur Seine, en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions statutaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur ELASRI Stéphane préside la séance en sa qualité de président du conseil.

Le président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres de bureau, fait ressortir que les actionnaires, présents ou représentés, possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote et qu'en conséquence, l'assemblée générale, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation, s'il y a lieu, desdits comptes, bilan et conventions.
- Quitus aux administrateurs et affectation du résultat.
- Questions diverses

Puis, il dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion des dirigeants,
- l'inventaire, les états financiers et l'annexe des comptes de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis, il rappelle que le projet de résolutions, l'inventaire, les états financiers et l'annexe des comptes, ainsi que les textes de résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée,...

Ces lectures terminées, le président ouvre la discussion.

Après échanges de vues des différentes questions auxquelles il est répondu par le président, la discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, faisant ressortir un bénéfice de 3 628,10€.

En conséquence, il ratifie la gestion du conseil d'administration pendant ledit exercice et lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition des dirigeants réunis le 3 Juin 2019, décide que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, bénéficiaire 3.628, 10 Euros sera affecté de la façon suivante :

- Reserve Légale	:	2.6 €
- Autres Réserves	:	3 600,00 €
- Report à nouveau	:	25.50 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale examine la possibilité d'allouer à la Direction une gratification.

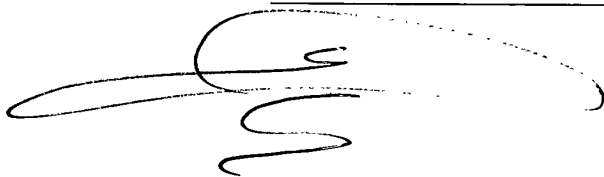
Aucune gratification n'est allouée à la Direction au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

M ELASRI STEPHANE



Bon pour copie
divulguée conforme
à l'original

**A1 ARCHITECTURE
SASU AU CAPITAL DE 26 €
9, RUE MYRTILLE BEER
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
RCS BOBIGNY 833 036 965**

FEUILLE DE PRESENCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 JUIN 2019

Nom et prénom des actionnaires et
des mandataires

Nombre
d'actions

Emargements
de voix

1 Monsieur ELASRI Stéphane

26

